

JANVIER
2025

Donnez une seconde vie aux matériaux grâce au soutien de l'ADEME

Soutien aux investissements pour le
réemploi-réutilisation et la réparation (hors
emballages)

&

Aides au réemploi des emballages

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LE RÉEMPLOI- RÉUTILISATION ET LA RÉPARATION (HORS EMBALLAGES)

Ce programme de financement de l'ADEME est une opportunité de taille pour **soutenir l'évolution de vos activités vers des pratiques plus responsables**. Si vous êtes une **PME, un bureau d'études techniques (BET) ou un architecte** intéressé par l'intégration du réemploi et de la réutilisation dans vos projets, c'est le moment de faire un pas vers l'avenir durable.

Quels sont les objectifs du programme ?

Ce soutien financier a pour objectif d'**accompagner l'émergence de projets favorisant le réemploi, la réutilisation et la réparation** dans les secteurs de la construction et de l'architecture. Voici quelques raisons de candidater :

- **Augmentation des flux réemployés** : L'objectif est de permettre à vos projets d'**intégrer des matériaux recyclés ou réutilisés**, contribuant ainsi à la **réduction des déchets de chantier et à la protection de l'environnement**.
- **Réduction des coûts** : Grâce à l'**utilisation de matériaux de seconde main** et à l'**optimisation de vos processus de gestion**, vous pourrez réaliser des économies tout en respectant les normes environnementales.

Qui peut en bénéficier ?

- **Bureaux d'études techniques** développant des solutions innovantes ;
- **Architectes** souhaitant intégrer des matériaux de seconde main dans leurs projets.
- Entreprises classiques, **TPE/PME** ;
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible, le projet doit :

- **S'appuyer sur une étude de faisabilité démontrant les impacts et bénéfices attendus.**
- **Respecter les critères de l'ADEME**, notamment en ce qui concerne les équipements liés à l'**amélioration de la chaîne de valeur**.



Opérations éligibles

Le soutien aux investissements couvre :

- **La création ou le développement d'activités** spécifiques favorisant le **réemploi, la réutilisation et la réparation des produits.**
- Les actions visant à :
 - **Développer des équipements dédiés et structurés en phase avec les politiques territoriales et les stratégies des écosystèmes.**
 - **Faciliter l'accès à des gisements de seconde main de qualité.**
 - **Améliorer la visibilité des structures auprès des entreprises, collectivités et particuliers.**
 - **Mettre en œuvre des outils de traçabilité et reporting pour garantir la qualité des flux et leur réutilisation**
 - **Assurer la remise en état de produits ou matériaux pour prolonger leur durée d'usage.**

Taux de financement :

L'aide de l'ADEME est calculée comme suit :

- **60 % des dépenses** liées directement à l'activité de réemploi.
- **30 % maximum** des dépenses pour les bâtiments et locaux concernés.
- Plafond global de **200 000 € par opération.**



Focus spécial pour les architectes et BET

Pour vos projets de construction ou de rénovation intégrant des matériaux de seconde main :

- **Priorité** donnée aux opérations exemplaires permettant la mise en œuvre de matériaux recyclés directement sur vos chantiers.
- **Financement** des missions de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage pour l'intégration des solutions de réemploi.

Pourquoi intégrer cette démarche ?

En tant que PME, dispositif vous permet de :

- **Répondre aux enjeux environnementaux :** Le réemploi est au cœur des stratégies de développement durable, et ce programme vous permet d'y contribuer concrètement.
- **Anticiper les exigences futures :** Les pratiques de réemploi et de réutilisation sont de plus en plus demandées par les clients et les collectivités. En postulant à ce soutien, vous vous assurez d'être à la pointe de l'innovation.
- **Gagner en compétitivité :** En optimisant vos processus grâce au réemploi, vous pouvez réduire vos coûts et améliorer la rentabilité de vos projets tout en adoptant des pratiques responsables.

Clôture : 31 décembre 2025

AIDE AU RÉEMPLOI DES EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (EIC)

L'ADEME a mis en place un dispositif pour **encourager le réemploi des emballages industriels et commerciaux (EIC)**. Ces emballages, essentiels dans de nombreux secteurs, représentent une opportunité pour **réduire les déchets et limiter l'impact environnemental des activités économiques**. Ce programme accompagne les entreprises dans leur transition vers des **pratiques durables, en soutenant l'innovation et les investissements nécessaires**.

Quels sont les objectifs du programme ?

Le programme vise à :

- Promouvoir le réemploi des EIC pour **diminuer les déchets industriels**.
- **Soutenir l'innovation et le déploiement de solutions pérennes et durables**.
- Contribuer à **la transition écologique en renforçant les pratiques d'économie circulaire** dans les entreprises.

Qui peut en bénéficier ?

Ce dispositif est ouvert :

- Aux **entreprises de toutes tailles**.
- Aux **collectivités et associations** ayant une activité économique.
- Aux **fédérations professionnelles et centres techniques industriels**.



Conditions d'éligibilité

Pour être éligible :

- Votre projet doit concerner des **emballages industriels et commerciaux recyclables**.
- Une **étude préalable est obligatoire** pour toute demande d'investissement. Cette étude doit démontrer la faisabilité et les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de votre projet.
- Les emballages ciblés doivent présenter un potentiel de réemploi **compris entre 25 % et 80 %**.

Opérations éligibles

- Investissements
- Expérimentations (tests à petite échelle, préalables à l'investissement)
- Diagnostics et études de faisabilité préalables à l'investissement

Les travaux de l'ADEME classent les EIC selon trois niveaux de maturité de réemploi à terme :

- **Mature (>80 %, phase de généralisation)** : palettes en bois/plastique, cages acier des IBC.
- **En développement (50-80 %, phase de diversification/maturité)** : fûts métalliques, caisses ou bacs en plastique.
- **Peu mature (25-50 %, phases d'amorçage/innovation/diversification)** : fûts, bonbonnes, bouteilles et flacons >2L en plastique, caisses en bois, bidons et seaux en plastique, big bags, poches plastique des IBC.



Les emballages déjà largement réemployés (**potentiel >80 %**) ne sont **PAS prioritaires**, sauf justification spécifique (exemple : dispositifs en boucle fermée).
Les projets portant sur des emballages avec un potentiel de réemploi entre **25 % et 80 %** sont **privilegiés**.

Taux de financement :

L'ADEME propose des taux attractifs :

- **Études et expérimentations : Jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.**
 - **Plafonds : 50 000 €** pour les diagnostics, **100 000 €** pour les expérimentations et études de faisabilité.
- **Investissements : Jusqu'à 60 % des dépenses éligibles.**
 - **Plafond global : 1 million d'euros par projet.**

Quels avantages pour votre entreprise ?

- **Optimisation des coûts** : Réduisez les dépenses en améliorant la durée de vie des emballages.
- **Innovations adaptées** : Adoptez des pratiques en phase avec les évolutions du marché.
- **Soutien financier** : Bénéficiez d'une aide substantielle pour accompagner vos projets.

Pourquoi agir maintenant ?

- Le dispositif est ouvert jusqu'au **31 décembre 2025**, mais **les fonds sont limités**.
- Les premiers acteurs bénéficient d'un **avantage concurrentiel**.
- Adopter ces pratiques dès aujourd'hui, c'est **anticiper les évolutions réglementaires et s'engager dans la transition écologique**.

Clôture : 31 décembre 2025



EIF Innovation en quelques mots

EIF Innovation accompagne les PME, ETI et grands groupes dans de nombreux secteurs industriels et de services, en leur offrant une expertise pointue et sur mesure tout au long de leur parcours d'innovation et d'investissement. Nous intervenons à chaque étape stratégique, de l'identification des opportunités de financement à la gestion complète de projets d'innovation, en passant par la mise en place de stratégies de recherche et développement (R&D) et d'investissements productifs adaptés aux besoins spécifiques de chaque organisation.



+60 ans

Conseil en
financement et
fiscalité depuis
1958 Paris /
Lyon/ Marseille
/ Bruxelles



1er

Parmi les
cabinets
référéncés
par la Médiation
des Entreprises
de Bercy



+15

Consultants
expérimentés
(anciens
managers,
directeurs de
pôle, consultants
grands comptes)



10

années
d'expérience en
moyenne pour nos
consultants
Maîtrise de
l'ensemble des
guichets de
financement



Développement commercial

Manon MESBAHI

mmesbahi@eifinnovation.com

9 Place de la Madeleine,
75008 Paris



Directeur du développement

Silvain TARNEAUD

starneaud@eifexpertise.com

9 Place de la Madeleine,
75008 Paris

Retrouvez nos newsletters et événements à venir sur notre site ou notre page
LinkedIn !



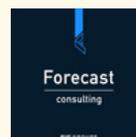
LinkedIn EIF Innovation



EIFInnovation.com

Un projet ? Une question ?

N'hésitez pas à nous contacter !



Paris - Lyon - Marseille - Bruxelles